



Un Remboursement ou un Avoir

Par **Zorex**, le **14/03/2015** à **13:37**

Bonjour,

J'ai acheté un ordinateur portable 'Asus' chez 'Materiel.net'.

1 mois après je m'aperçois d'une défaillance, 2 mois après je l'envoie en réparation.

3 semaines après on me dit qu'on va me proposer une solution commerciale.

1 semaine après on me propose : "Asus rembourse Materiel.net sous forme d'un avoir et va vous le rétrocéder soit sous forme d'avoir soit échange à neuf".

J'accepte et on me confirme qu'il aura lieu dans 4 semaines.

->Je suis à la 3eme semaine et j'aimerais au final un remboursement plutôt qu'un avoir.

->Puis-je l'obliger ? A qui ? Asus ou Materiel.net ?

Merci

Par **domat**, le **14/03/2015** à **13:45**

bjr,

si vous avez accepté l'avoir, il vous sera difficile d'exiger le remboursement.

il faudrait connaître les conditions de garantie prévues lors de votre achat.

cdt